

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 18 MAI 2017

Compte-rendu

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le conseil municipal s'est réuni en mairie de Riorges, **jeudi 18 mai 2017 à 20h30**, sous la présidence du maire Jean-Luc CHERVIN.

La convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi. Le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 26 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, André CHAUVET, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Rémy MUCYO, Martine LAROCHE-SZYM CZAK, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Alain CHAUDAGNE, *adjoint* ; Nicole AZY, Thierry ROLLET, Elodie PINSARD-BARROCAL, Chantal LACOUR, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Alain CHAUDAGNE	Nabih NEJJAR
Nicole AZY	Brigitte MACAUDIERE
Thierry ROLLET	Eric MICHAUD
Elodie PINSARD-BARROCAL	Martine SCHMÜCK
Chantal LACOUR	Jean-Luc CHERVIN
Guy CONSTANT	Andrée RICCETTI
Patrice RIVOIRE	Martine LAROCHE-SZYM CZAK

Blandine LATHUILIERE a été désignée secrétaire.

En début de séance, Monsieur le Maire adresse un vibrant hommage à Odette GRELIN, conseillère municipale, déléguée au commerce et à l'artisanat, disparue le 8 mai dernier des suites d'une maladie brutale et soudaine. Il souligne son courage car en tant que commerçant ou artisan, il n'est jamais facile de s'intégrer dans une équipe municipale et participer à la politique de la ville. Odette GRELIN avait toujours un avis éclairé sur le monde de l'artisanat et du commerce et un regard juste. Elle a défendu les projets des Portes de Riorges avec vigueur. Elle était posée, mesurée. C'était une personne sur qui on pouvait se reposer sereinement. Son travail se résumait en trois mots : rigueur, compétence et objectivité.

Monsieur le Maire rappelle qu'elle a été élue en 2001 4^e adjointe, chargée de l'économie, puis en 2008 5^e adjointe, toujours chargée du même secteur ; elle a travaillé notamment sur le FISAC. En 2014, elle a souhaité prendre un peu de recul pour se consacrer à sa famille ; elle a donc été élue conseillère municipale mais toujours en charge du commerce et de l'artisanat. Elle participait aux réunions du bureau municipal lorsqu'une question économique était évoquée. Elle suivait notamment le dossier du Marché de Noël dont elle avait contribué à la mise en œuvre.

Monsieur le Maire a une pensée émue pour Jean-Louis, son époux, ses enfants et ses petits-enfants.

L'ensemble du conseil municipal loue son investissement au service de la commune et de ses habitants. Il adresse ses condoléances à ses proches et observe une minute de silence en sa mémoire.

...

Monsieur le Maire rappelle la réglementation qui prévoit qu'un conseiller municipal dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit, doit être remplacé par le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu. C'est donc Chantal LACOUR, suivante sur la liste *Riorges Ensemble naturellement*, qui est appelée à siéger au conseil municipal, en remplacement d'Odette GRELIN.

Monsieur le Maire la déclare officiellement installée dans ses fonctions de conseillère municipale. (**Administration générale – Question 1.1**)

Le procès-verbal de la séance précédente du 16 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite abordées.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Installation d'un conseiller municipal

Installation officielle de Chantal LACOUR en début de séance.

1.2 Décisions municipales

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il lui a accordé et, en cas d'absence ou d'empêchement, à la première adjointe, une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Ces décisions doivent être portées à la connaissance des membres du conseil municipal. Depuis la convocation à la séance du 16 mars 2017, les décisions municipales qui ont été prises concernent l'approbation :

- de marchés (pose, entretien et maintenance de mobiliers urbains, entretien espaces verts, lots 2 et 9 des travaux de réaménagement de la salle du Grand Marais ainsi que l'assurance dommages-ouvrage, assistance technique informatique),
- de conventions d'occupation à titre précaire de logements dans les groupes scolaires ;
- ainsi que l'acceptation d'indemnités d'assurance à la suite de sinistres.

Le conseil municipal donne acte au maire à l'unanimité de ces décisions.

1.3 Statuts de Roannais Agglomération

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Par délibération du conseil communautaire du 23 février 2017, Roannais Agglomération a adopté une nouvelle version de ses statuts. Ce nouveau projet de statuts permet de respecter la loi en ayant une rédaction des compétences obligatoires et optionnelles conforme à la loi NOTRe, de maintenir l'action de la communauté d'agglomération dans certains domaines où ils étaient, par la rédaction des textes, confondus avec d'autres libellés (par exemple les équipements et les actions touristiques ou les eaux pluviales), d'afficher des actions (comme l'apprentissage de la natation) et d'affirmer des projets en cours en matière de développement durable (grand éolien, grandes centrales photovoltaïques au sol et infrastructures de recharge de véhicules électriques ou hybrides).

Les conseils municipaux des communes membres devant se prononcer dans les trois mois, l'assemblée locale approuve à l'unanimité le projet de statuts présenté.

1.4 Déplacements d'élus – Mandat spécial

Rapporteur : Martine SCHMÜCK, première adjointe.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne mandat spécial à trois élus pour représenter la ville aux cérémonies de jumelage entre Calasparra et Donzdorf et accepte le remboursement par la commune, des frais de déplacement.

2. FINANCES

2.1 Compte de gestion du trésorier pour l'année 2016

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.

En vertu de la traditionnelle séparation des pouvoirs en comptabilité publique entre l'ordonnateur (le maire) et le comptable (le trésorier de Roanne Municipale), ce dernier doit de son côté produire chaque année le bilan de sa comptabilité qui prend le nom de compte de gestion.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion dressé par le Trésorier de Roanne Municipale, qui retrace le bilan de sa comptabilité pour l'année 2016.

2.2 Election président de séance pour le vote du compte administratif

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote. (*article L2121-14 du CGCT*).

L'assemblée élit à l'unanimité Martine SCHMÜCK pour présider la séance pour le vote des comptes administratifs de 2016.

2.3 Vote du compte administratif de 2016

Sous la présidence de Martine SCHMÜCK.

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.

Le compte administratif, au travers du bilan financier, traduit les résultats de l'année écoulée, en l'occurrence 2016. Il concerne :

- le compte administratif général de la commune ;
- le compte administratif des Rives du Combray.

1. Compte administratif général de la commune

Ce compte fait apparaître les résultats suivants :

* Section de Fonctionnement

total budgétisé :	12 381 537,79 €
recettes encaissées :	12 499 488,17 €
dépenses mandatées :	9 537 953,21 €
résultat de fonctionnement :	2 961 534,96 €

* Section d'Investissement

total budgétisé :	7 852 782,67 €
recettes encaissées :	4 781 493,95 €
dépenses mandatées :	6 392 006,37 €
résultat d'investissement :	- 1 610 512,42 €

Reports

- dépenses :	1 379 228,00 €
- recettes :	315 228,00 €
- déficit des reports :	1 064 000,00 €

Ces déficits d'investissement (exécution et reports) sont couverts par l'excédent de fonctionnement. La différence, soit 287 022,54 €, représente le résultat 2016 qui sera affecté en section de fonctionnement.

L'année 2016 a été marquée par l'engagement ou la poursuite de nombreux investissements parmi lesquels :

- école du Pontet
- salle informatique école de Beaucueil
- dojo
- toiture du château de Beaulieu
- hôtel de ville
- travaux de voirie (rues Fouilland, de Saint-Romain, Ampère, de la Paix)
- jeux parc Dolto
- achat de véhicules
- Pontet 2010
- îlot des Canaux.

Des travaux ont également été réalisés en régie (effectués par les services) :

- hôtel de ville
- centre sportif Léo Lagrange
- écoles du Pontet et de Beaucueil
- structuration de trottoirs
- signalisation et jalonnement
- accessibilité pour PMR
- aménagement d'espaces paysagers (Thimonnier, Galliéni...)
- aménagement jardins Pré des Sœurs et de la Rivoire.

2. Compte administratif des Rives du Combray

Ce compte fait apparaître les résultats suivants :

* Section de Fonctionnement

total budgétisé :	99,60 €
recettes encaissées :	99,60 €
dépenses mandatées :	0
résultat de fonctionnement :	99,60 €

*** Section d'investissement**

total budgétisé :	216 271,00 €
recettes encaissées :	0
dépenses mandatées :	143 413,19 €
résultat d'investissement :	- 143 413,19 €

Reports

- dépenses :	667,67 €
- recettes :	213 543,00 €
- excédent de financement :	212 875,33 €

La section d'investissement présente un excédent de 69 462,14 €. La section de fonctionnement présente un excédent de 99,60 €.

En conclusion, pour le compte général de la commune, en section de Fonctionnement, les dépenses totales ont été réalisées à 77,03 % par rapport aux prévisions et les recettes à 100,95 %.

En section d'investissement, les dépenses ont été réalisées à 81,39 % par rapport aux prévisions et les recettes à 60,89 %.

Ces pourcentages prennent en compte les dépenses et les recettes ainsi que les mouvements d'ordre.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs de 2016 (budget général et budget annexe des Rives du Combray). Jean-Luc CHERVIN, maire, n'a pas pris part au vote et s'est retiré au moment de celui-ci.

Monsieur le maire reprend la présidence de la séance

2.4 Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.

Selon le code général des collectivités territoriales, l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire. La comptabilité M14 prévoit l'affectation du résultat par le conseil municipal. Celle-ci porte sur le seul résultat de la section de Fonctionnement. Le solde d'exécution de la section d'Investissement, qu'il soit positif ou négatif, fait l'objet d'un report pur et simple. L'affectation de l'excédent de fonctionnement concerne l'excédent de l'exercice complété des excédents reportés ou diminué des déficits antérieurs. C'est donc l'excédent net cumulé de la section de Fonctionnement qui donne lieu à affectation.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016.

2.5 Bilan 2016 acquisitions et cessions

Rapporteur : Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements.

Ce bilan, mis en place par le législateur au titre de la prévention de la corruption et de la transparence de la vie économique, doit être soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. Le bilan relatif à l'année 2016 est présenté.

Les acquisitions concernent essentiellement des cheminements piétonniers et des classements de voirie dans le domaine public ainsi qu'un échange de terrains sur le secteur du Mayollet.

Quant aux cessions, hormis l'échange précité, aucun acte n'a été signé en 2016.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le bilan des acquisitions et cessions opérées par la commune en 2016.

2.6 Bilan 2016 actions de formation des élus

Rapporteur : Valérie MACHON, conseillère municipale.

Afin de garantir le bon exercice des fonctions d'élu local, la loi a instauré un droit à la formation de 18 jours par mandat au profit de chaque élu. La délibération du conseil municipal du 3 juillet 2014 a déterminé les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre. Le tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune doit être annexé au compte administratif et donne lieu à un débat annuel.

Le tableau relatif à l'année 2016 est présenté à l'assemblée qui en donne acte.

2.7 Budget général 2017 – Décision modificative n° 1

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.

Malgré la précision dont font preuve les prévisions de recettes et de dépenses du budget primitif, il peut arriver que certains événements rendent nécessaires des modifications de recettes ou de dépenses. A cette fin, l'assemblée locale a la faculté d'adopter des décisions modificatives qui, sous forme de délibérations, autorisent l'exécutif à effectuer des opérations complémentaires, soit de recettes, soit de dépenses. En pratique, des décisions modificatives peuvent intervenir après l'adoption du budget primitif.

La décision qui est proposée en fonctionnement permet, en recettes, de réajuster les produits fiscaux et les compensations à la suite de la notification des bases de 2017 pour un montant de 18 996 € ainsi que la reprise de l'excédent 2016 pour 22,54 €.

En dépenses, on retrouve le virement à la section d'investissement pour un montant de – 21 467,50 €, ainsi qu'un crédit en dépenses imprévues pour un montant de 40 486,04 €.

Le montant total de la section de fonctionnement est de 19 018,54 €.

En investissement, les dépenses concernent essentiellement la réaffectation de reliquats de crédits en bâtiment. Un crédit de 8 000 € est inscrit pour des distributeurs de sacs pour les déjections canines.

En recettes d'investissement on retrouve le virement de la section de fonctionnement pour un montant de – 21 467,50 € ainsi que la DETR pour la réfection des courts de tennis d'un montant de 36 000 €.

Le montant total de la section d'investissement est de 14 532,50 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative n° 1 du budget général 2017

2.8 Budget annexe des Rives du Combray 2017 – Décision modificative n° 1

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.

De la même façon, le conseil municipal approuve à l'unanimité une décision modificative n° 1 du budget annexe des Rives du Combray 2017.

Celle-ci permettra d'ajuster le résultat reporté de 2016 qui a été repris au budget primitif 2017 en inscrivant les crédits suivants :

- Compte 001 "solde d'exécution de la section d'investissement reporté" : + 1 606,19 € ;
- Compte 020 "dépenses imprévues d'investissement" : - 1 606,19 €.

2.9 Tarifs services publics communaux et droits divers

Rapporteur : Pascale THORAL, adjointe, déléguée au patrimoine.

Lors de sa séance du 8 décembre 2016, le conseil municipal a approuvé le catalogue recensant les tarifs applicables, pour l'année civile, aux services publics communaux et droits divers à compter du 1^{er} janvier 2017. Ce catalogue comportait des nouveaux tarifs concernant notamment les droits de place et de stationnement, les dépôts de matériels et matériaux pour travaux, les droits de stationnement pour chantiers et travaux, les camions ambulants, les ventes de plaques et numéros de voirie, l'implantation de cirques et manèges forains ainsi qu'une pénalité pour l'occupation du domaine public sans autorisation.

Après quelques mois de mise en œuvre, il apparaît opportun de modifier, préciser ou supprimer certains tarifs :

- application d'un tarif dégressif suivant la durée de l'occupation pour les droits de place pour le dépôt de matériels et de matériaux ;
- précision de la définition de forfaits "occasionnel ou régulier" pour les camions ambulants ;
- suppression de la pénalité pour occupation du domaine public sans autorisation ; en cas d'occupation sans titre, la collectivité réclamera à l'occupant une indemnité correspondant à la période d'occupation et compensant les revenus qu'elle aurait pu percevoir d'un occupant régulier ;
- suppression des droits de tables de terrasses pour manifestations occasionnelles, notamment lors de la fête de la musique.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces modifications applicables à compter du 1^{er} juin 2017.

2.10 Tarifs saison culturelle et affaires scolaires

Rapporteurs : Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle, Nathalie TISSIER, adjointe, déléguée à la vie scolaire et à la citoyenneté, Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse et Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport.

Comme indiqué précédemment, le 8 décembre 2016, le conseil municipal a approuvé le catalogue recensant les tarifs applicables, pour l'année civile, aux services publics communaux et droits divers à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il est proposé de créer un second catalogue regroupant les tarifs applicables au service animation de la cité (spectacles des Mardi(s) du Grand Marais, location des salles, de matériels) et aux affaires scolaires (restauration, jeunesse...), avec effet du 1^{er} août 2017 au 31 juillet 2018.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce deuxième catalogue de tarifs.

2.11 Tarifs taxe locale sur la publicité extérieure

Rapporteur : Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie.

Cette taxe qui concerne les enseignes publicitaires, fait l'objet depuis le 1^{er} janvier 2014, d'une indexation annuelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve d'une part le maintien de l'exonération de droit des enseignes dont la superficie totale est inférieure ou égale à 7 m² et d'autre part l'actualisation des tarifs applicables à Riorges.

2.12 Demande d'indemnisation

Rapporteur : Pascale THORAL, adjointe, déléguée au patrimoine.

A la suite de la détérioration d'une porte de vestiaire à Galliéni après un match, il sera demandé au club responsable d'indemniser la commune.

A cet effet, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le tarif de la réparation et approuve l'envoi de la facture correspondante.

3. PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

3.1 Acquisition de véhicules électriques – Groupement de commandes

Rapporteur : Monsieur le Maire.

Lors de sa séance du 16 mars 2017, le conseil municipal a approuvé la convention constitutive du groupement de commandes pour l'acquisition de véhicules électriques.

Or, les modalités d'acquisition de ces véhicules pour l'agglomération et ses communes, doivent faire l'objet de modifications.

En effet, il avait été initialement prévu que Roannais Agglomération établisse les demandes et encaisse l'ensemble des subventions, puis refacture aux communes les sommes engagées liées à l'achat de véhicules, déduction faite des subventions obtenues. Or, suite à une réponse ministérielle, publiée fin 2016, il a été précisé que le coordonnateur d'un groupement n'a pas la possibilité de procéder au paiement des dépenses au nom et pour le compte des collectivités membres de ce groupement, ces missions relevant du comptable public. Il n'est donc pas possible pour Roannais Agglomération d'encaisser les subventions et de régler le montant des achats de véhicules électriques pour les communes.

Le seul moyen de faire bénéficier les membres du groupement de la subvention TEPCV, est l'approbation et la signature par l'ensemble des entités (RA, communes, Roannaise de l'Eau, Ministère), d'un avenant à la convention TEPCV que Roannais Agglomération a signée avec le Ministère.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cet avenant.

3.2 Déclassement partiel d'un terrain appartenant à la ville

Rapporteur : Alain ASTIER, conseiller municipal délégué à la voirie, aux réseaux et aux déplacements.

Par délibération du 19 mai 2011, le conseil municipal a approuvé le principe de classement, à titre de régularisation, de plusieurs voies et notamment du passage de Donzdorf. Or, la parcelle concernée par cette dernière voie fait l'objet d'une division à la suite de la vente d'une partie aux propriétaires riverains. Il convient donc en conséquence de déclasser les parcelles vendues.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce déclassement.

4. ACTION SOCIALE-SANTE-JEUNESSE

4.1 Chantiers éducatifs 2017

Rapporteur : Martine SCHMÜCK, première adjointe, déléguée à l'action sociale, la santé et la jeunesse.

La ville de Riorges organise depuis 2003, des chantiers éducatifs. L'objectif recherché est d'offrir à des jeunes l'accès à des travaux simples afin de percevoir un salaire pour financer un projet individuel ou collectif et de leur permettre de faire l'apprentissage du travail. Les chantiers portent sur les activités suivantes :

- ✓ entretien du domaine communal ;
- ✓ aide à la mise en place de manifestations ;
- ✓ aide à l'animation en accueil de loisirs ;
- ✓ aide aux personnes âgées en service restauration.

La commune a l'intention d'organiser de nouveaux chantiers en 2017, sur les mêmes activités.

Des conventions seront passées avec le Département de la Loire et avec l'association Sésame pour promouvoir ensemble ce dispositif.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité d'une part l'organisation des chantiers éducatifs pour 2017, sous réserve de l'obtention des financements sollicités, et d'autre part les conventions à passer avec le Département de la Loire et l'association Sésame.

4.2 Opération Pass'sport jeunes été 2017

Rapporteur : Eric MICHAUD, adjoint, délégué à la vie associative et au sport.

La commune de Riorges participe à l'opération "Pass'Sport Plus" pour les jeunes de 8 à 16 ans, en partenariat avec les villes de Roanne, Mably, Le Coteau, Commelle-Vernay et Villerest. Il s'agit de mini stages qui se déroulent sur ces communes : football, judo, tennis, athlétisme, bicross, hand ball, basket, théâtre, jardinage. Le tarif d'inscription pour chaque participant est identique quel que soit le stage. Il est fixé d'un commun accord entre tous les partenaires. Pour l'année 2017, le coût d'inscription pour chaque stage est de 30 € et chaque commune ou CCAS peut apporter une aide aux familles à revenus modestes.

Il est proposé que la commune accorde un tarif réduit à 10 € aux familles dont le quotient familial est inférieur à 610 €. Par ailleurs, les inscriptions sont limitées à deux stages maximum par enfant (et un seul stage du même type par enfant).
Le conseil municipal approuve à l'unanimité les modalités pratiques et financières de cette opération.

5. VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

5.1 A ciel ouvert 2018 – Demande de subvention

Rapporteur : Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle.

A Ciel Ouvert est un parcours d'art actuel ayant lieu les années paires à Riorges, dans la plaine de la Rivoire et sur les berges du Renaison. Débuté en 2008 sous l'appellation *Land Art*, il devient *A Ciel Ouvert* en 2014. En 2018, le parcours fêtera ses 10 ans avec sa cinquième édition ; il se tiendra du 2 juin au 2 septembre 2018.

Cet événement étant susceptible de bénéficier d'une aide financière de la Région, le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à solliciter une subvention aussi élevée que possible.

5.2 Dispositif Pass'Région

Rapporteur : Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle.

Depuis 2005, la ville de Riorges est partenaire du dispositif "Carte M'ra", mis en place par la région Rhône-Alpes, permettant de faire bénéficier les lycéens et les jeunes relevant des missions locales ou de centres de formation conventionnés par la région, d'une prise en charge du prix d'entrée aux spectacles organisés par la commune, notamment pour "Les Mardi(s) du Grand Marais". La nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes fait évoluer le dispositif pour l'élargir au nouveau territoire en créant le Pass'Région en lieu et place des dispositifs existants, à savoir la "carte M'ra" pour Rhône-Alpes et la "carte Jeunes Nouveau Monde" pour l'Auvergne. Pour ce faire, la convention en cours concernant la carte M'Ra est remplacée par une nouvelle convention valable jusqu'au 31 mai 2022 qui, pour la ville de Riorges, proposera le même fonctionnement que le dispositif précédent.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette nouvelle convention à passer avec la région Auvergne-Rhône-Alpes.

6. PERSONNEL COMMUNAL

6.1 Actualisation du tableau des effectifs

Rapporteur : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué aux finances et au personnel.

Le protocole des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) mis progressivement en place par décret, a eu des implications importantes sur les différents cadres d'emplois de la fonction publique territoriale et plus particulièrement sur les agents appartenant à la catégorie C. Il est par conséquent nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1^{er} janvier 2017 afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'actualisation du tableau des effectifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire
Jean-Luc CHERVIN



